



# POLITIQUE – PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

## **PR-07 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS**

### PR-07-04 Actionnariat

Nous nous attendons à ce que les dirigeants soient tenus de détenir un nombre minimal d'actions de l'entreprise de manière à mieux aligner leurs intérêts sur les intérêts à long terme des actionnaires. Les dirigeants devraient conserver l'équivalent en actions d'un multiple de leur salaire tant qu'ils sont à l'emploi de l'entreprise et pendant une période raisonnable après leur départ.